

## COMPTE-RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, William SOYER, Dona BASTIN, Jean-Claude MORLAIS, Geoffrey LORIN-BIRD, Christian STREET, Jean-Marie CAZENAVE, Claire BOUSSIER.

Secrétaire de séance : William SOYER

#### **1. Comptes de gestion – Comptes administratifs 2021 – Affectation du résultat : Arcades – Commerce – Service assainissement – Commune. Votés à l'unanimité**

##### A - COMMUNE

Fonctionnement : excédent de 105 193,65 €

Investissement : excédent de 97 753,87 €

Solde au 31/12/2021: excédent de 202 947,52 €

##### B - ARCADES

Fonctionnement : excédent de 3 975,53 €

Investissement : déficit de 75 676,47 €

Solde au 31/12/2021 : déficit de 71 700,94 €

##### C- COMMERCE

Fonctionnement : excédent de 12 250,00 €

Investissement : 0,00 €

Solde au 31/12/2021 : excédent de 12 250,00 €

##### D – ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : excédent de 90 805,93 €

Investissement : excédent de 38 319,22€

Solde au 31/12/2021 : excédent de 129 125.15 €

#### **2. Vote des taxes : A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux pour le foncier bâti, le foncier non-bâti et la CFE.**

Ces taux vont augmenter au niveau de la CCPL. La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères va augmenter elle aussi. Face à toutes ces augmentations, auxquelles il faut ajouter la hausse significative du prix de l'énergie, il a été décidé à l'unanimité de ne pas pénaliser nos administrés et donc, de laisser ces taux au niveau de 2021, soit :

Bâti : 37.59%      Non bâti : 46.50%      CFE : 28%

#### **3. Vote des budgets primitifs 2022 : Vote à l'unanimité.**

##### COMMUNE

Fonctionnement : 876 090.40 €

Investissement : 440 545.00 €

##### ARCADES

Fonctionnement : 81 676,47 €

Investissement : 83 502.00 €

##### COMMERCE

Fonctionnement : 16 750,00 €

Investissement : 0,00 €

##### ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 168 738.93 €

Investissement : 108 033.15 €

**4. Subventions aux associations :** A l'unanimité, les subventions suivantes ont été votées :

ADMR	400
Association Parents d'élèves	200
Chœurs Galan	200
Club Les Ormeaux	200
Confrérie de la tourte	200
Coopérative scolaire	420
Ecole de musique de Galan	1200
Foyer Rural	6000
Ga-Langues	200
Galan Gym Loisirs	200
Galan Vélo Moto	300
Tennis Club Galanais	400
Union Sportive des Coteaux	1350
<b>TOTAL</b>	<b>11270</b>

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

La commune doit elle aussi, trouver un moyen de faire face à la hausse du coût de l'énergie. Ne voulant pas augmenter la fiscalité, nous avons demandé au SDE une étude sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Nous étudions aussi le moyen d'économiser sur l'éclairage du stade.

Le projet de sécurisation de la départementale avance, nous attendons un dernier devis avant de lancer les travaux.

La fontaine : la pompe va être remplacée, ainsi que les plantes qui n'ont pas « démarré » par « Les Jardins d'Aurélien »

Elaboration de la réponse au courrier d'un administré.

Fin de la réunion à 23h15

Le Maire, Martine LABAT

